

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SAS 4M INVEST 05
21 ancienne route de Veynes
05 000 GAP

SOMMAIRE

- I) Introduction
- II) Présentation de l'opération et description des apports
- III) Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- IV) Conclusion

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

I) Introduction

Au futur associé unique de la SAS 4M INVEST 05,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le futur associé unique concernant l'apport en nature qui doit être effectué par M. MEGE Nicolas associé de la société ARTEMIS CONSULT 05 au profit de la société 4M INVEST 05, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu par l'article L.225-147 du code de commerce.

L'actif apporté a été fixé dans le contrat d'apport arrêté par les personnes (physiques et/ou morales) concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

II) Présentation de l'opération et description des apports

L'opération consiste en l'apport en nature par M. MEGE Nicolas de 1 600 actions qu'il détient dans la société ARTEMIS CONSULT 05 (soit 20% de la société).

En contrepartie de cet apport, M. MEGE Nicolas se verra attribuer 66 000 actions de la société 4M INVEST 05. Chaque action ayant une valeur nominale de 10 €.

La société ARTEMIS CONSULT 05 est une société par actions simplifiée (SAS) au capital de 8 000 euros, son siège social se situe 7 boulevard du général De Gaulle 05 000 GAP. La société ARTEMIS CONSULT 05 a pour activité Le conseil en investissements financiers, le courtage d'assurance, le courtage de banque et en services de paiement, sans encaissement de fonds, effets ou valeurs, la transaction sur immeuble et fonds de commerce, le conseil en gestion de patrimoine, la gestions de patrimoine professionnelle ou privée, l'activité de courtiers et d'intermédiaires d'assurance, l'apport d'affaires, le démarchage bancaire et financier, le conseil pour la gestion des affaires.

Chacune de 8 000 actions a une valeur nominale de 1 €.

a) Description détaillée des apports et méthode d'évaluation retenue :

L'apport est constitué de 1 600 actions détenues par M. MEGE Nicolas en pleine propriété dans la société ARTEMIS CONSULT 05.

Cet apport a été évalué à 660 000 euros.

SARL CABINET François CLAVELIN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

b) Attribution des actions à l'apporteur :

- M. MEGE Nicolas : 66 000 actions de 10 € chacune en pleine propriété.

III) Diligences et appréciation de la valeur des apports

a) Description diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports :

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer le futur associé unique de la SAS 4M INVEST 05 sur la valeur des apports devant être effectué par M. MEGE Nicolas.

Nous avons notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des statuts.
- Consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale.
- Pris connaissance de l'activité de la société ARTEMIS CONSULT 05 au regard des comptes annuels clos le 31/12/2023, ainsi que d'une situation intermédiaire au 30 juin 2024.
- Pris connaissance de la proposition d'achat par un tiers de la profession de la société.
- Vérifier la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant,
- Obtenu la lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société ARTEMIS CONSULT 05 nous confirmant l'absence, à la date du rapport, d'événement pouvant remettre en question la valorisation des apports.

b) Appréciation de la valeur globale des apports :

Les parties ont convenu de retenir une valeur de l'apport des actions détenues dans la SAS ARTEMIS CONSULT 05 par M. MEGE Nicolas selon la valeur d'achat proposée par un tiers de la profession, soit 3 300 000 € pour 100% de la société ARTEMIS CONSULT 05, soit une valeur d'une action de 412.50 € (3 300 000 € / 8 000 actions au total).

Il ressort de cette approche, **une valorisation de l'apport de 1 600 actions de la société ARTEMIS CONSULT 05 par M. MEGE Nicolas de 660 000 €** (412.50 € l'action X 1 600 actions apportées).

Le choix de ces méthodes nous semble appropriées compte tenu du contexte de l'opération et donc n'appelle pas de commentaire de notre part.

c) Réalité de l'apport :

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par M. MEGE Nicolas des actions, objet du présent apport.

SARL CABINET François CLAVELIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
72 bis Boulevard Guy Albospeyre
33 780 SOULAC SUR MER
N° SIRET 518 347 539 00034
Tél : 06 75 08 85 98 francois@cabinetclavelin.fr

IV) Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 660 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société 4M INVEST 05 bénéficiaire de l'apport en nature.

A Soulac, le 9 décembre 2024

SARL CABINET François CLAVELIN
Représenté par

François CLAVELIN
Commissaire aux apports

